

Jean-Michel MIS
Député de la Loire
Membre de la
Commission des Lois

Réf : JMM/AT/2021/07/19
Objet : Pass sanitaire

[REDACTED]

Saint-Etienne, le 19 juillet 2021

Monsieur,

Je vous remercie pour votre courrier qui a retenu tout mon intérêt.

Après avoir lu avec beaucoup d'attention votre analyse, vos arguments et vos craintes, je tiens à mon tour à vous faire part de mes réflexions.

Aujourd'hui, malheureusement, le variant Delta, trois fois plus contagieux que la première souche, entraîne une reprise forte de l'épidémie. Si nous voulons éviter cette 4ème vague qui s'annonce, et avec elle la saturation de notre système hospitalier, il nous faut impérativement anticiper.

C'est en ce sens que le Président de la République, lundi 12 juillet, a annoncé le renforcement du dispositif vaccinal. La mobilisation pour la vaccination est le seul chemin vers un retour à une vie normale. Il est notre bouclier-collectif. En effet, quand la science nous offre les moyens de nous protéger, nous devons les utiliser avec confiance dans la raison et dans le progrès.

C'est un choix assumé et difficile. J'en ai parfaitement conscience.

Cette mobilisation en faveur du vaccin, le rendant obligatoire pour les personnels soignants et non soignants des hôpitaux, cliniques, EPHAD, établissements pour handicapés, pour tous les professionnels ou bénévoles qui travaillent au contact des personnes âgées ou fragiles, est une mesure indispensable pour freiner le virus.

Par ailleurs, l'extension du pass sanitaire est aussi un moyen de freiner le virus : elle fait porter les restrictions sur les non-vaccinés plutôt que sur tous. C'est un choix simple et pragmatique afin d'envisager la rentrée en confiance.

Ces mesures seront débattues au sein du Parlement dès la semaine prochaine à l'occasion de l'examen du projet de loi visant à adopter des outils de gestion de la crise sanitaire.

En tant que député de la Loire, je serai très attentif à l'examen de ce texte visant à protéger la santé de tous les Français et à envisager l'avenir en confiance.

D'ici son adoption définitive le 23 ou 24 juillet, de nombreux amendements seront examinés et viendront sans nul doute enrichir le texte initial.

Pour ma part et en toute franchise, je souhaite que les mesures adoptées soient garanties d'une plus grande protection face à la Covid-19 mais ne soient pas inutilement attentatoires aux libertés publiques qui doivent demeurer notre boussole.

Bien sincèrement,



Jean-Michel MIS
Député de la Loire